

Publié le 03 mars 2017 à 05h00 | Mis à jour le 03 mars 2017 à 05h00

Hausse des tarifs de stationnement au CIUSSS : grogne chez les employés



À compter du 1er avril, les employés du CHSLD Villa-Bonheur à Granby devront payer 275\$ pour leur vignette annuelle de stationnement.
Janick Marois, La Voix de l'Est



[Jean-François Guillet](#)

La Voix de l'Est
(Granby) La nouvelle politique de stationnement dans les établissements de santé soulève plus que jamais la grogne chez de nombreux employés du CIUSSS de l'Estrie. Le mouvement contestataire, porté par des membres du personnel ainsi que des syndicats, prend de l'ampleur dans la région.

Plusieurs effectifs du CHSLD Villa-Bonheur à Granby déplorent les nouvelles normes tarifaires. Idem au centre d'hébergement Domaine Vittie et Desjardins. « Avant, on payait 90 \$ pour se stationner ici [à Villa-Bonheur]. Avec la nouvelle grille, on devra déboursier 275 \$. C'est une augmentation de 300 %. On ne peut pas accepter ça, a clamé une employée ayant requis l'anonymat. Trouvez-moi une entreprise où les employés doivent payer pour venir travailler ? Où

est le respect dans tout ça ? »

La nouvelle politique de stationnement au sein du CIUSSS de l'Estrie entrera en vigueur le 1^{er} avril. La facture annuelle pour une vignette variera entre 137,50 \$ et 550 \$ en fonction du type de permis et du secteur de chacun des établissements. Les gens qui veulent avoir accès à des places dites « de proximité » pour l'ensemble du territoire estrien devront payer 550 \$.

Les autres tarifs sont scindés en deux zones. La première comprend Granby, Cowansville (hôpital BMP et édifice Chelsea), Sherbrooke puis Magog. Les personnes travaillant dans ces secteurs devront déboursier 275 \$, soit la moitié de la facture des passes sans limitation.

La seconde zone regroupe les établissements de La Pommeraie (autres que BMP et Chelsea), de la Haute-Yamaska (à part Granby), du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, de Coaticook, Des Sources et du Granit. Les effectifs de ce territoire devront payer 137,50 \$.

« Deux poids, deux mesures »

La disparité des tarifs selon les zones a fait sourciller plusieurs effectifs de centres d'hébergement à Granby. « Si une personne travaille au CHSLD de Waterloo, elle a le même employeur et fait le même boulot que nous ici à Villa-Bonheur, a fait valoir une infirmière, préférant taire son nom. Et elle a certainement un salaire équivalent à nous. Alors, pourquoi paierait-on plus cher pour notre *parking* ? C'est deux poids, deux mesures. »

Le porte-parole de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) en Estrie, Emmanuel Breton, abonde dans le même sens. « Ça n'a ni queue ni tête cette politique. Pourquoi certaines personnes paieraient 275 \$, alors que d'autres paieraient la moitié ? », a-t-il déploré en entrevue. On n'a pas de raisons valables à donner à nos membres. Les arguments du CIUSSS de l'Estrie ne tiennent pas la route. »

Questionnée à ce sujet, la responsable des communications de l'organisation, Annie-Andrée Émond a tenu à corriger le tir. « Il y a deux grands principes retenus lors du choix de la tarification. L'uniformisation sur l'ensemble du territoire, car certaines personnes ne payaient rien et d'autres 280 \$. Et il y a l'équité en fonction de l'environnement. Donc, les coûts varient selon que l'on se trouve dans un milieu urbain, comme Granby et Magog, ou plus rural. »

Le représentant de l'APTS estime qu'un flou persiste aussi concernant les employés oeuvrant dans des établissements appartenant au privé. « Ce qui est bizarre, c'est que des CLSC sont locataires de leur bâtisse. Donc, de base, les

stationnements sont déneigés et entretenus par le propriétaire de l'endroit, a fait valoir M. Breton, citant en exemple le CLSC de Cowansville. Quel montant les employés devront-ils déboursier pour une vignette dans une situation comme ça ? »

Annie-Andrée Émond a tranché la question. « Tout employé du CIUSSS, qu'il soit dans un immeuble appartenant au gouvernement ou locatif, a l'obligation d'avoir un permis. Et les tarifs s'appliquent selon la zone. La portion que l'on paie pour la location d'un espace de stationnement doit s'autofinancer. »

Pétitions

Des pétitions réclamant une révision de l'épineux dossier ont circulé en parallèle au sein des CHSLD Domaine Vittie et Desjardins puis Villa-Bonheur. Plus d'une centaine de personnes les ont signées. Les documents contestataires ont été remis aux dirigeants du CIUSSS il y a quelques jours lors de la séance de son conseil d'administration à Cowansville.

De même, les branches estriennes de deux syndicats, l'APTS et la CSN, ont récemment lancé leur propre pétition en ligne s'adressant tant au public qu'aux travailleurs du milieu de la santé. Le libellé de la requête pilotée par l'APTS, qui sera déposée à la séance du c.a du CIUSSS le 23 mars, demande à la présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie, Patricia Gauthier, de « réviser l'ensemble de la politique de stationnement ».

En date de jeudi, près de 1100 personnes avaient endossé la pétition virtuelle. Or, il n'y aura pas d'ouverture au dialogue à ce sujet, car la politique ne bougera pas d'un iota, a soutenu M^{me} Émond. « C'est un dossier qui a été accepté par le conseil d'administration [du CIUSSS] et pour lequel on a pris un an de recherche et de *benchmarking*. On est persuadés qu'on est arrivés à une solution uniforme et équitable. Alors, on maintient notre décision. »

Selon ce qu'a rapporté *La Tribune*, les droits de stationnement perçus dans les 100 établissements du CIUSSS durant le dernier exercice financier avoisinent 8 M \$, permettant de générer des profits de 4,5M \$. Envisage-t-on d'engranger des surplus après l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de tarification ?

« On prévoit dégager des surplus chaque année, a concédé la porte-parole du CIUSSS, mais ils seront relativement faibles. Ces sommes serviront à des réfections majeures non prévues [ou] à développer d'autres stationnements. Et jamais on n'utilisera un sou de l'argent qui nous est donné pour assurer les soins aux usagers. »



[Détente](#)

[Avis de décès](#)

[Archives](#)

[Petites annonces](#)

[Plan du site](#) [Modifier votre profil](#) [Foire aux questions](#) [Nous joindre](#) [Conditions d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)